



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté préfectoral n°2024 – A 4 du 14 FEV. 2025
relatif à l'inventaire des frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole
du département du Rhône et de la Métropole de Lyon

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés, et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement ;

VU le décret du 11 janvier 2023 en conseil des ministres portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône,

VU le décret du 30 mars 2022 en conseil des ministres portant nomination de Mme Vanina NICOLI, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône,

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 18 janvier 2024,

VU l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 13 mars 2024,

VU l'avis favorable de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Rhône et de la Métropole de Lyon du 8 février 2024,

VU l'avis favorable du service départemental de l'office français de la biodiversité du 29 avril 2024,

VU la mise en œuvre de la participation du public, du 3 avril 2024 au 24 avril 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les frayères des espèces suivantes de poissons, présentes dans le département : truite fario, chabot, lamproie de Planer, vandoise, barbeau méridional, blennie, brochet,

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation des espèces de crustacés présentes dans le département et la Métropole : écrevisse à pieds blancs et écrevisse à pieds rouges,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères et des zones de croissance pour les espèces de la liste 1 : barbeau méridional, chabot, lamproie de Planer, truite fario, vandoise) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté. Sont jointes à cette annexe cinq cartes de repérage, non opposables, relatives :

- à l'espèce barbeau méridional,
- à l'espèce chabot,
- à l'espèce lamproie de Planer,
- à l'espèce truite fario,
- à l'espèce vandoise.

ARTICLE 2 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-II du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins des espèces de la liste 2 : brochet, blennie fluviatile) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 3 du présent arrêté. Sont jointes à cette annexe deux cartes de repérage, non opposables, relatives :

- à l'espèce blennie fluviatile,
- à l'espèce brochet.

ARTICLE 3 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-III du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles la présence d'écrevisses à pieds blancs ou d'écrevisses à pieds rouges a été observée) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 3 du présent arrêté. Une carte de repérage, non opposable, est jointe à cette annexe.

ARTICLE 4 :

Constitue une frayère à poissons suivant l'article R. 432-1-5 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté. En ce qui concerne l'espèce brochet (liste 2p), la notion de frayère est étendue au lit majeur dans les conditions suivantes :

- pour la Saône : les annexes hydrauliques (bras-morts, noues, fossés, mares) en terrain naturel dans l'enveloppe de la crue biennale,
- pour le Rhône : les annexes en communication avec le bras principal dans l'enveloppe de la crue annuelle, hors canal de navigation.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, suivant l'article R. 432-1-5 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Sur ces parties de cours d'eau ou de lit majeur, toute opération conduite sans déclaration ou autorisation préalable, au titre de la rubrique 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, est susceptible de faire l'objet des sanctions administratives et pénales prévues par ce même code.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est affiché dans les mairies du département du Rhône et de la Métropole de Lyon au moins pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

ARTICLE 6 :

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires du Rhône, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète

La sous-préfète
Secrétaire générale adjointe

Judith HUSSON

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa dernière publication, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône et de Madame la Préfète de l'Ain. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON – ANNEXE N°1 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2025 – A 4
INVENTAIRE RELATIF AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
(article L. 432-3 du code de l'environnement) – Liste 1

Liste des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères pour les espèces :

- Barbeau méridional (BAM),
- Chabot (CHA),
- Lamproie de Planer (LPP),
- Truite fario (TRF),
- Vandoise (VAN)

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
1	le Couzon	confluence du Darde de Coise	Coise	confluence Coise	Coise		1	1				
2	la Platte	limite départementale	Larajasse	pont chemin amont stade de Ste Catherine	Sainte-Catherine		1	1				
3	le Pêcher et ses affluents	hameau Le Pêcher	Saint-Martin-en-Haut	confluence Potensinet	Saint-Martin-en-Haut		1	1				
4	le Rosson	sources	Larajasse	confluence Coise	Larajasse		1	1				
5	le Potensinet et ses affluents	pont RD34	Saint-Martin-en-Haut	confluence Coise	Saint-Martin-en-Haut		1	1				
6	les Reculées	sources	Saint-André-la-Côte	confluence Coise	Saint-Martin-en-Haut		1	1				
7	le Darde de Coise et ses affluents	sources	Larajasse	confluence Couzon	Coise		1	1				
8	la Coise	sources	Saint-Romain-en-Jarez	confluence Couzon	Coise		1	1				
9	la Toranche	sources	Saint-Laurent-de-Chamousse	limite départementale	Meys		1	1				
10	le Thoron	sources	Saint-Laurent-de-Chamousse	confluence Toranche	Haute-Rivoire		1	1				
11	le Pont Lyonnais	sources	Saint-Clément-les-Places	limite départementale	Saint-Clément-les-Places		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
12	les Granges et ses affluents	sources	Villechenève	limite départementale	Chambost-Longessaig		1	1				
13	la Doise	sources	Longessaig	limite départementale	Chambost-Longessaig		1	1				
14	la Loise et ses affluents	sources	Villechenève	limite départementale	Chambost-Longessaig		1	1				
15	le Vercoulon	sources	Amplepuis	confluence Rançonnet	Amplepuis		1	1				
16	le Vergne	sources	Machézal	confluence Goujard	Les Sauvages		1	1				
17	le Penin	sources	Meaux-la-Montagne	confluence Rhins	Meaux-la-Montagne		1	1				
18	le Rançonnet	confluence rus Goujard et Vergne	Amplepuis	confluence Rhins	Amplepuis		1	1	1			
19	le Goujard	sources	Les Sauvages	confluence Vergne	Les Sauvages		1	1				
20	la Drioule	sources	Thizy-les-Bourgs	confluence Rhins	Saint-Jean-la-Bussière		1	1	1		1	
21	le Rhins	aval digue lac des Sapins	Ronno	confluence Trambouze	Saint-Victor-sur-Rhins		1	1	1	1	1	
22	le Tournemidi	aval plan d'eau	Cublize	confluence Rhins	Cublize		1	1				
23	le Melard	sources	Ronno	roselière lac des Sapins	Ronno		1	1	1		1	
24	les Frettes	sources	Meaux-la-Montagne	confluence Ronçon	Meaux-la-Montagne		1	1				
25	le Frelon et ses affluents	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Saint-Bonnet-le-Troncy		1	1				
26	le Ronçon et ses affluents	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Meaux-la-Montagne		1	1	1		1	
27	le Rochefort	sources	Saint-Vincent-de-Reins	confluence Rhins	Saint-Vincent-de-Reins		1	1				
28	les Gouttes noires	sources	Cours	confluence Rhins	Saint-Vincent-de-Reins		1	1				
29	la Fomouse et ses affluents	sources	Cours	confluence Rhins	Cours		1	1	1			
30	les Filatures	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Saint-Vincent-de-Reins		1	1				
31	les Trembles	sources	Ranchal	confluence Rhins	Ranchal		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
32	le Varanda et ses affluents	source du Varanda	Ranchal	confluence Rhins	Ranchal		1	1				
33	le Rhins	sources	Cours	confluence lac des Sapins	Cublize		1	1	1		1	
34	le Mardoret	sources	Thizy-les-Bourgs	confluence Trambouze	Cours		1	1				
35	la Trambouze	sources	Cours	limite départementale	Thizy-les-Bourgs		1	1	1			
36	le Berthier	aval barrage Berthier	Cours	début couverture du ru dans Cours La Ville	Cours		1	1				
37	le Biot	aval plan d'eau	Cours	confluence Trambouze	Cours		1	1				
38	les Ronzeaux et affluents	limite départementale	Aigueperse	confluence Sornin d'Aigueperse	Aigueperse		1	1	1			
39	le Sornin de St Igny et ses affluents	sources	Saint-Igny-de-Vers	confluence Sornin d'Aigueperse	Aigueperse		1	1	1	1	1	
40	le Sornin d'Aigueperse et ses affluents	sources	Saint-Bonnet-des-Bruyères	limite départementale	Aigueperse		1	1	1	1	1	
41	le Sornin de Propières et ses affluents	sources	Propières	limite départementale	Saint-Igny-de-Vers		1	1	1			
42	le Mussy et ses affluents	sources	Propières	limite départementale	Azolette		1	1	1			
43	l'Aroy	sources	Deux-Grosnes	confluence ru du Saut	Deux-Grosnes		1	1	1			
44	le Saut	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	1			
45	le Loire	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1	1		1	
46	la Carelle	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1	1			
47	le Thel	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1	1			
48	la Grosne occidentale	sources	Deux-Grosnes	limite départementale	Deux-Grosnes		1	1	1		1	
49	le Bacot	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1				
50	les Humberts	sources	Deux-Grosnes	confluence Planches	Deux-Grosnes		1	1				
51	les Jolivets	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1				
52	le Laval	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
53	le Colombier	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	1		1	
54	la Grosne	sources	Saint-Bonnet-des-Bruyères	limite départementale	Saint-Bonnet-des-Bruyères		1	1	1		1	
55	la Grosne orientale	sources	Deux-Grosnes	limite départementale	Deux-Grosnes		1	1	1		1	
56	le Pelot	sources	Deux-Grosnes	limite départementale	Deux-Grosnes		1	1	1			
57	les Planches	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	1		1	
58	la Petite Grosne	sources	Cenves	limite départementale	Cenves		1	1				
59	le Merdenson	sources	Jullié	confluence Mauvaise	Émeringes		1	1				
60	la Mauvaise	sources	Vauxrenard	confluence Merdenson	Émeringes		1	1				
61	le Changy	sources	Vauxrenard	confluence Mauvaise	Vauxrenard		1	1				
62	les Samsons	sources	Marchampt	confluence Ardières	Cercié		1	1			1	
63	l'Ardières	sources	Les Ardillats	confluence Saône	Taponas		1	1	1		1	
64	les Andilleys	sources	Beaujeu	confluence Ardières	Beaujeu		1	1	1		1	
65	la Poye	sources	Les Ardillats	confluence ru de Rochefort	Les Ardillats		1	1				
66	le Rochefort	sources	Les Ardillats	confluence Ardières	Les Ardillats		1	1				
67	les Gots	sources	Chénelette	confluence Ardières	Les Ardillats		1	1				
68	le Thielas	sources	Quincié-en-Beaujolois	confluence Samsons	Quincié-en-Beaujolois		1	1				
69	le Pluvier	sources	Deux-Grosnes	confluence Ardières	Les Ardillats		1	1				
70	le Vernay	sources	Vernay	confluence Ardières	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1				
71	le Saint Didier	sources	Saint-Didier-sur-Beaujeu	confluence Ardières	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1	1			
72	le Montclair	sources	Saint-Didier-sur-Beaujeu	confluence ruisseau de Tolot	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1				
73	le Tolot	sources	Saint-Didier-sur-Beaujeu	confluence ru de Saint-Didier	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1				
74	le Ru de Marchampt	sources	Marchampt	confluence Samsons	Marchampt		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
75	le Sagnié	sources	Marchampt	confluence Samsons	Quincié-en-Beaujolais		1	1				
76	le Bretus	sources	Chénelette	confluence ru des Gots	Chénelette		1	1				
77	les Bussièrès	sources	Vaux-en-Beaujolais	confluence Vauxonne	Vaux-en-Beaujolais		1	1				
78	la Combe	sources	Le Perréon	confluence Ponsonnières	Le Perréon		1	1				
79	le Marverand	sources	Blacé	confluence ru des Fontaines	Arnas		1	1				
80	le Bout du monde	sources	Le Perréon	confluence Ponsonnières	Le Perréon		1	1				
81	le Montmain	sources	Vaux-en-Beaujolais	confluence Ponsonnières	Vaux-en-Beaujolais		1	1				
82	les Chardilles	sources	Le Perréon	confluence ru le Rozier	Le Perréon		1	1				
83	le Rosier	sources	Le Perréon	confluence Ponsonnières	Le Perréon		1	1				
84	la Combe des Fées	sources	Vaux-en-Beaujolais	confluence ru de Montrichard	Vaux-en-Beaujolais		1	1				
85	le Montrichard	sources	Vaux-en-Beaujolais	confluence Vauxonne	Vaux-en-Beaujolais		1	1				
86	la Ponsonnière	sources	Le Perréon	confluence Vauxonne	Le Perréon		1	1				
87	la Papilloud	sources	Vaux-en-Beaujolais	confluence Vauxonne	Vaux-en-Beaujolais		1	1				
88	la Vauxonne	sources	Saint-Cyr-le-Chatoux	confluence Ponsonnières	Vaux-en-Beaujolais		1	1				
89	l'Ombre	sources	Porte des Pierres Dorées	confluence Merloux	Porte des Pierres Dorées		1	1				
90	le Merloux	sources	Theizé	confluence Morgon	Gleizé		1	1				
91	le Morgon	sources	Cogny	confluence Merloux	Gleizé		1	1	1			
92	le Pyre	sources	Rivolet	confluence Nizerand	Rivolet		1	1				
93	le Nizerand	sources	Rivolet	lycée Louis Armand	Gleizé		1	1				
94	le Vernay	sources	Rivolet	confluence Nizerand	Rivolet		1	1				
95	le Sandrin	sources	Rivolet	confluence Nizerand	Rivolet		1	1				
96	le Pouilly	sources	Ville-sur-Jarnioux	confluence ru de l'Ombre	Porte des Pierres Dorées		1	1				
97	le Ru du Bois des Hayes	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Suchet	Poule-les-Écharmeaux		1	1				
98	le Ru de Combelmont et affluents	sources	Claveisolles	confluence Aze	Claveisolles		1	1				
99	l'Aze et ses affluents	sources	Chénelette	confluence Ergues	Lamure-sur-Azergues		1	1	1			1

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
100	l'Ergues et ses affluents	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Aze	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1	1		1	
101	le Liseron	sources	Saint-Nizier-d'Azergues	confluence Azergues	Lamure-sur-Azergues		1	1				
102	la Grandouze	sources	Claveisolles	confluence Aze	Claveisolles		1	1				
103	Ruisseau de Pey	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Ergues	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1				
104	le Valtorte	sources	Claveisolles	confluence Aze	Claveisolles		1	1				
105	le Biconne	sources	Lamure-sur-Azergues	confluence Azergues	Lamure-sur-Azergues		1	1				
106	le Combardy	sources	Lamure-sur-Azergues	confluence Azergues	Lamure-sur-Azergues		1	1	1		1	
107	le Chansaye	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Ergues	Poule-les-Écharmeaux		1	1	1			
108	le Bonnard	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Chansaye	Poule-les-Écharmeaux		1	1	1			
109	le Suchet	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Ergues	Poule-les-Écharmeaux	vallon de la Buffaudière	1	1	1		1	
110	le Ru du Bois de Lafay	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Suchet	Poule-les-Écharmeaux		1	1				
111	le Grandris	sources	Grandris	confluence Azergues	Lamure-sur-Azergues		1	1	1			
112	le Gathier	sources	Grandris	confluence Grandris	Grandris		1	1				
113	le Biconne	sources	Lamure-sur-Azergues	pont hameau de Biconne	Lamure-sur-Azergues		1	1				
114	le Fragny	sources	Cublize	confluence Grandris	Grandris		1	1				
115	le Saint Nizier	sources	Saint-Nizier-d'Azergues	confluence Azergues	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1				
116	le Vallossière	D88	Claveisolles	confluence Aze	Claveisolles		1	1				
117	le Porte	sources	Saint-Nizier-d'Azergues	confluence Ergues	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
118	le Ternanson	Morillon	Ternand	confluence Azergues	Ternand		1	1				
119	le Ternose	sources	Saint-Just-d'Avray	confluence ru d'Avray	Saint-Just-d'Avray		1	1	1			
120	le Ruisseau d'Avray	sources	Saint-Just-d'Avray	confluence Azergues	Saint-Just-d'Avray		1	1	1			
121	l'Antoine	sources	Saint-Just-d'Avray	confluence Azergues	Chamelet		1	1				
122	le Saint Cyr	sources	Saint-Cyr-le-Chatoux	confluence Azergues	Chambost-Allières		1	1				
123	le Gelay	sources	Grandris	confluence Azergues	Chambost-Allières		1	1				
124	le Vervuis	sources	Ville-sur-Jarnioux	confluence Azergues	Ternand		1	1				
125	le Fay	sources	Saint-Vérand	confluence Azergues	Val d'Oingt		1	1				
126	le Badier	pont chemin rural Jerusalem	Létra	confluence Azergues	Létra		1	1				
127	le Rebaissellet	confluence ru des Avenières	Ternand	confluence Azergues	Ternand		1	1	1			
128	les Saignes	pont RD31	Ternand	confluence Vervuis	Ternand		1	1				
129	l'Azergues	confluence Aze et Ergues	Lamure-sur-Azergues	pont D16E	Chazay-d'Azergues		1	1	1		1	
130	le Margand	sources	Ronno	confluence Bouillon	Ronno		1	1				
131	le Langenève	pont hameau de Langenève	Vaisonne	confluence Soanan	Vaisonne		1	1				
132	le Visoux	plan d'eau Les Brouilles	Saint-Vérand	confluence Soanan	Saint-Vérand		1	1				
133	la Goutte Servagnon	pont RD67	Sarcey	confluence Azergues	Le Breuil		1	1				
134	le Ruisseau d'Alix	Le Moulin d'Alix	Alix	confluence Azergues	Châtillon		1	1	1			
135	le Dième	sources	Dième	confluence Soanan	Saint-Clément-sur-Vaisonne		1	1	1		1	
136	le Bouillon	sources	Vaisonne	confluence Soanan	Vaisonne		1	1				
137	le Baise	pont hameau La Goutte	Saint-Vérand	confluence Soanan	Saint-Vérand		1	1				
138	le Nizy	sources	Val d'Oingt	confluence Azergues	Légnay		1	1	1		1	
139	le Soanan et ses affluents	sources	Saint-Appolinair	confluence Azergues	Légnay		1	1	1		1	
140	le Chal	sources	Dième	confluence Dième	Dième		1	1				
141	le Courzieu	confluence entre le Sottizon et le Biternay	Courzieu	confluence Brévenne	Courzieu		1	1				
142	le Biternay	sources	Courzieu	confluence Sottizon	Courzieu		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
143	le Tullin	aval plan d'eau de St Marcel L'Eclairé	Saint-Marcel-l'Eclairé	amont motocross de Rochefolles	Saint-Marcel-l'Eclairé		1	1				
144	le Valletier	sources	Joux	confluence Boussuivre	Joux		1	1				
145	le Sottizon	sources	Courzieu	pont amont parc de sport de Courzieu	Courzieu		1	1				
146	le Reyne	sources	Saint-Marcel-l'Eclairé	confluence Boussuivre	Saint-Marcel-l'Eclairé		1	1				
147	le Crétolier	sources	Joux	confluence Turdine	Joux		1	1				
148	Ru de Bouchetière	RD 79	Joux	confluence Charveyron	Joux		1	1				
149	le Perroquet	sources	Joux	confluence Turdine	Joux		1	1	1			
150	le Cosne et ses affluents	sources	Montrottier	confluence Brévenne	Bessenay		1	1				
151	le Rossand et ses affluents	sources	Duerne	confluence Brévenne	Saint-Genis-l'Argentière		1	1				
152	le Lafay	sources	Saint-Laurent-de-Chamousset	confluence Brévenne	Saint-Genis-l'Argentière		1	1				
153	L'Orjolle	sources	Duerne	confluence Brévenne	Sainte-Foy-l'Argentière		1	1				
154	la Brévenne	pont de L'Argentière	Aveize	confluence Azergues	Lozanne		1	1				
155	le Buvet	confluence avec Ru des Tanneries	Fleurieux-sur-l'Arbresle	confluence Brévenne	Fleurieux-sur-l'Arbresle		1	1	1			
156	le Trésoncle et ses affluents	sources	Ancy	confluence Brévenne	Sain-Bel		1	1				
157	le Penon	sources	Saint-Julien-sur-Bibost	confluence Brévenne	Sain-Bel		1	1				
158	la Tourette	sources	Chevinay	confluence Brévenne	Chevinay		1	1				
159	la Goutte du Soupa et ses affluents	sources	Courzieu	confluence Brévenne	Courzieu		1	1				
160	le Conan et ses affluents	sources	Montrottier	confluence Brévenne	Bessenay		1	1				1
161	le Torranchin	sources	Affoux	confluence Gouby	Affoux		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
163	le Ronzière	sources		confluence Torranchin	Affoux		1	1				
164	le Boussuivre	sources		confluence Turdine	Violay		1	1	1			
165	la Chanellière	sources	Les Sauvages	cimetière du Taret	Les Sauvages		1	1				
166	le Mouillatoux	sources	Les Sauvages	confluence Turdine	Les Sauvages		1	1				
167	le Charveyron	sources	Joux	confluence Turdine	Joux		1	1				
168	le Batailly	sources	Ancy	confluence Turdine	Saint-Romain-de-Popey		1	1	1			
169	le Gouby	sources	Villechenève	confluence Torranchin	Villechenève		1	1				
170	les Mollières	sources	Violay	confluence Torranchin	Villechenève		1	1				
171	le Torranchin	sources	Affoux	confluence Turdine	Vindry-sur-Turdine		1	1				
172	le Mazieux	sources	Montrottier	confluence Torranchin	Saint-Forgeux		1	1				
173	le Robagny	sources	Longessaigney	confluence Torranchin	Montrottier		1	1				
174	les Lagnières	sources	Affoux	confluence Boussuivre	Saint-Marcel-l'Éclairé		1	1				
175	la Turdine	sources	Joux	confluence Brévenne	L'Arbresle	A l'exclusion de la retenue de Joux, du pont de la D79 au barrage	1	1	1			
176	le Vavre	sources	Lentilly	confluence Azergues	Lozanne		1	1				
177	le Thoux	sources	Poleymieux-au-Mont-d'Or	confluence Saône	Curis-au-Mont-d'Or		1	1				
178	le Rizan	sources	Meyzieu	lac du parc de Miribel Jonage	Meyzieu		1	1		1	1	
179	le Rhône de Miribel	barrage de Jons	Niévroz	seuil de Saint Clair	Caluire-et-Cuire		1	1	1	1		
180	le Gua	sources	Meyzieu	lac du parc de Miribel Jonage	Vaulx-en-Velin		1	1		1		
181	les Aduts	sources	Yzeron	confluence Yzeron	Yzeron		1	1				
182	le Charbonnières	sources	Lentilly	confluence Ratier	Tassin-la-Demi-Lune	inclus ru du Cerf de Garde	1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
183	la Milonière	sources	Vaugneray	confluence Yzeron	Vaugneray		1	1				
184	le Poirier	sources	Pollionnay	confluence ru de Charbonnières	Marcy-l'Étoile		1	1				
185	l'Yzeron	sources	Yzeron	viaduc SNCF Cachenoix	Francheville	à l'exception du plan d'eau du Ronzey	1	1				
186	le Ribes	sources	Sainte-Consorce	confluence Ratier	Saint-Genis-les-Ollières		1	1				
187	le Méginant	sources	Sainte-Consorce	confluence Ribes	Saint-Genis-les-Ollières		1	1				
188	le Dronau	D489	Vaugneray	confluence Yzeron	Vaugneray		1	1				
189	le Ratier	sources	Pollionnay	confluence ru de Charbonnières	Tassin-la-Demi-Lune		1	1				
190	l'Inverse	Cornavent	Communay	confluence Ozon	Simandres	et bras du marais de Simandres	1	1			1	
191	l'Ozon	passage à gué les Bruyères	Saint-Pierre-de-Chandieu	seuil de la CNR	Sérézin-du-Rhône		1	1	1	1	1	
192	l'Artilla	sources	Saint-Martin-en-Haut	confluence Garon	Thurins		1	1				
193	le Fondagny	sources	Sainte-Catherine	confluence Mornantet	Mornant		1	1				
194	le Furon	sources	Chaussan	confluence Garon	Soucieu-en-Jarrest		1	1				
195	le Cartelier	sources	Rontalon	confluence Garon	Thurins		1	1				
196	le Garon	barrage de Thurins	Thurins	pont de la D315	Givors		1	1		1		
197	le Mornantet	confluence Malval-levées	Mornant	confluence Garon	Givors		1	1				
198	le Bozançon	confluence Grand Bozançon	Chabanière	confluence Gier	Chabanière		1	1				
199	la Combe d'Enfer	seuil naturel Pré Jeurin	Échalas	confluence Gier	Saint-Romain-en-Gier		1	1				
200	le Grand de Cotéon	seuil amont, le Laquet	Échalas	confluence Gier	Givors		1	1				
201	le Mézerin	sources	Échalas	confluence Gier	Saint-Romain-en-Gier		1	1				
202	le Grand Malval	sources	Longes	confluence Gier	Longes		1	1				
203	le Gier	limite départementale	Saint-Romain-en-Gier	pont routier D386	Givors		1	1		1		
204	le Morin	sources	Échalas	pont routier D386	Loire-sur-Rhône		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
205	le Rolland	sources	Loire-sur-Rhône	confluence Morin	Loire-sur-Rhône	à l'exclusion du plan d'eau de Marlotty	1	1				
206	le Gorneton	sources	Communay	limite départementale	Communay		1	1				
207	le Bassemon	sources	Les Haies	Pont de la voie ferrée	Condrieu		1	1				
208	le Murinand	sources	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	pont routier D386	Ampuis		1	1				
209	l'Arbuel	cascade du Rosay	Condrieu	pont routier D386	Condrieu		1	1				
210	la Grande Combe	cote 410, ferme équestre	Les Haies	confluence Bassemon	Les Haies		1	1				
211	le Reynard	Le Grand bois	Ampuis	Carcan	Ampuis		1	1				
212	le Vézérance	le Perrin	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	amont autoroute	Saint-Cyr-sur-le-Rhône		1	1				
213	la Felodière	sources	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	La Roche	Ampuis		1	1				
214	le Mussy	entrée commune	Saint-Clément-de-Vers	sortie commune	Saint-Clément-de-Vers		1	1				
215	le Ranchal	route D54 Ranchal	Ranchal	confluence Rhins	Ranchal		1	1				
216	les Roux	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Saint-Bonnet-le-Troncy		1	1				
217	le Coupier	sources	Ranchal	confluence Rhins	Ranchal		1	1				
218	la Viderie	Saint Lager	Amplepuis	La Brosse	Amplepuis		1	1				
219	le Montvernay	sources	Deux-Grosnes	confluence Colombier	Deux-Grosnes		1	1	1		1	
220	le Noulay	sources	Saint-Bonnet-des-Bruyères	confluence Grosne	Saint-Bonnet-des-Bruyères		1	1				
221	le Fontbonne	sources	Villechenève	limite départementale	Villechenève		1	1			1	
222	le Glavaroux	pont du Chapuis	Bessenay	amont plan d'eau	Bessenay		1	1				
223	la Randonnière	aval plan d'eau Maroge	Courzieu	confluence Brévenne	Courzieu		1	1				
224	les Chevrolières	pont de la Chevrolière	Montrottier	confluence Torranchin	Montrottier		1	1				
225	le Grand Rieux	limite département 01	Genay	confluence Saône	Genay		1	1				

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
226	le Ruisseau des Torrières	confluence ru de Rongean	Montanay	lieu-dit l'Etang	Neuville-sur-Saône		1	1				
227	le Ruisseau des Planches	Fontville	Écully	Roosevelt- Juge de Paix	Écully		1	1				
228	le Ruisseau d'Arche	sources	Saint-Didier-au-Mont-d'Or	le Rozay	Saint-Didier-au-Mont-d'Or		1	1				
229	le Pardon	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1				
230	le Ruisseau d'Avenas	pont de l'Aubépin	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1				
231	le Tavoisy	sources	Cenves	sortie commune	Cenves	le Perret (aval)	1	1				
232	le Prétu	sources	Cenves	sortie commune	Cenves	ou Combe froide	1	1				
233	le Fongean	route des Colins	Ampuis	confluence Reynard	Ampuis		1	1				
234	le Ruisseau des Haies	le Godard	Les Haies	confluence Bassemon	Les Haies		1	1				
235	le Pontet	RD149	Saint-Symphorien-d'Ozon	confluence la Luyne	Saint-Symphorien-d'Ozon		1	1				
236	le Coiset	route de Borfignon	Larajasse	confluence Coise	Larajasse		1	1				
237	la Saône	Limite départementale	Dracé	passerelle de l'île Barbe	Caluire-et-Cuire		1		1	1		

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 1	Truite Fario	Chabot	Vandoise	Lamproie de planer	Barbeau méridional
238	dérivation du Vieux Rhône de Miribel Jonage et Rhône	prise sur le Vieux Rhône	Rillieux-la-Pape	pont Poincaré	Villeurbanne		1		1	1		
239	le Vieux Rhône de Pierre Bénite	400 m en aval du barrage de Pierre Bénite	Saint-Fons	Limite du chenal navigable au droit de la restitution de Pierre Bénite	Ternay		1		1	1		
240	l'Aulin	Cote 200 m	Ampuis	bras du Rhône (lône de la Chèvre)	Ampuis		1					1

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2025 – A 4

La Préfète

La sous-préfète,
Secrétaire générale adjointe

Judith HUSSON

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON – ANNEXE N°2 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2025 – A 4
INVENTAIRE RELATIF AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
(article L. 432-3 du code de l'environnement) – Liste 2P

Liste des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères pour l'espèce Brochet (BRO)
Ou des populations de Blennie fluviatile (BLE)

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Poisson	Brochet	Blennie fluviatile
250	le bief de Laye	ligne sncf	Saint-Georges-de-Reneins	confluence Saône	Saint-Georges-de-Reneins	y compris le bief de Patural	1	1	
251	la Saône	Limite départementale	Dracé	pont de l'autoroute A46	Quincieux	lit mineur de la Saône, y compris les annexes mises en eau par la crue biennale ; à l'exception des secteurs artificiels non propices : zone portuaire de Belleville (du pont D7 au bief d'Autryve), zone portuaire de Villefranche (de la rive sud de la darse de Beauregard au débarcadère des Pommiers), les carrières actives d'Arnas et du Bourdelan d'Anse, le barrage-écluse de Dracé sur 400 m en amont et en aval	1	1	1
252	le Bourdelan et ses affluents	fin réseau de fossés	Limas	confluence la Saône	Anse	frayère avérée	1	1	
253	ru de la Boucharlerie	station d'épuration de Quincieux	Quincieux	exutoire en Saône	Quincieux	frayère avérée	1	1	
254	bras de la Pradelle	amont champ captant	Quincieux	exutoire en Saône	Quincieux	Site de Pré aux îles, frayère avérée	1	1	
255	fossé des Hautes Combes	300 m amont mare	Quincieux	exutoire en Saône près de l'île Beyne	Quincieux	frayère avérée sur 1200 m	1	1	
256	fossé de Pré Dessous	chemin sous A46	Quincieux	confluence la Boucharlerie	Quincieux	frayère avérée	1	1	
257	Les Chanaux	passage sous A46	Quincieux	confluence la Boucharlerie	Quincieux	y compris fossés de part et d'autre de l'A46	1	1	
258	Bras des îles	Saône	Ambrérieux	Saône	Ambrérieux	site de la Sarandière	1	1	
259	Bras de Varenne	amont champ captant	Quincieux	confluence bras de la Pradelle	Quincieux	frayère avérée	1	1	
260	Dérivation du Vieux Rhône de Miribel Jonage	prise sur le Vieux Rhône	Vaulx-en-Velin	seuil de Saint Clair	Villeurbanne	y compris les annexes mises en eau par la crue annuelle, et jusqu'à la limite amont du gué des Sablettes, à l'entrée du parc de loisirs	1	1	1
261	Le Grand Large	Pont d'Herbens	Meyzieu	Pont Rocade Est	Décines-Chapieu	frayères avérées	1	1	
262	le Vieux Rhône de Miribel	limite communale de Jons	Jons	seuil de Saint Clair	Caluire-et-Cuire	y compris la lône des pêcheurs	1	1	1
263	le canal de Jonage	Lieu-dit Rue Neuve	Jonage	confluence avec le vieux Rhône	Villeurbanne	à l'exclusion des sites du barrage-écluse de Jonage sur 100 m en amont et en aval, et du barrage de Cusset sur 300 m amont et 600 m aval (pont de Cusset)	1	1	1

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Poisson	Brochet	Blennie fluviatile
264	le Rhône et ses affluents	400 m aval du barrage de Pierre Bénite	Saint-Fons	Limite départementale	Condrieu	Vieux lit du Rhône et ses annexes mises en eau par la crue annuelle, à l'exclusion du chenal de navigation régulièrement entretenu, des garages d'écluses et de l'usine CNR de Reventin-Vaugris, entre pont de l'A7 et la station de pompage aval, du bassin de prise d'eau de Millery, des débarcadères de Fléviu et Vaugris, de la zone portuaire entre confluence du Garon et port de plaisance de Givors, de la zone de manœuvre de Loire-Ille Pavie, de la base de loisirs des Roches de Condrieu	1	1	1
265	L'Azergues aval	Pont D16 E	Chazay-d'Azergues	limite intercommunale entre Lucenay et Les Chères	Morancé	2 frayères aménagées en bord de rivière	1	1	1
266	le Rhône à Lyon	seuil de Saint Clair	Villeurbanne	pont Poincaré	Villeurbanne		1	1	1
267	le Rizan	sources	Meyzieu	lac de l'île Paule	Meyzieu		1	1	
268	Canal de Jonage et ses affluents		Jons		Vaulx-en-Velin		1	1	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2025 – A 4

La Préfète

La sous-préfète,
Secrétaire générale adjointe

Judith HUSSON

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON – ANNEXE N°3 À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2025 – A 4
INVENTAIRE RELATIF AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE
(article L. 432-3 du code de l'environnement) – Liste 2E

Liste des parties de cours d'eau peuplées par les espèces Écrevisse à pieds blancs (APP) et Écrevisse à pieds rouges (ASA, une station)

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Écrevisse	Écrevisse à pied blanc	Écrevisse à pied rouge
7	le Darde de Coise et ses affluents	sources	Larajasse	confluence Couzon	Coise		1	1	
15	le Vercoulon	sources	Amplepuis	confluence Rançonnet	Amplepuis		1	1	
17	le Penin	sources	Meaux-la-Montagne	confluence Rhins	Meaux-la-Montagne		1	1	
19	le Goujard	sources	Les Sauvages	confluence Vergne	Les Sauvages		1	1	
20	la Drioule	sources	Thizy-les-Bourgs	confluence Rhins	Saint-Jean-la-Bussière		1	1	
22	le Tournemidi	aval plan d'eau	Cublize	confluence Rhins	Cublize		1	1	
24	les Frettes	sources	Meaux-la-Montagne	confluence Ronçon	Meaux-la-Montagne		1	1	
43	l'Arroy	sources	Deux-Grosnes	confluence ru du Saut	Deux-Grosnes		1	1	
44	le Saut	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	
45	le Loire	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1	
47	le Thel	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1	
49	le Bacot	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes		1	1	
51	les Jolivets	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	
52	le Laval	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	
56	le Pelot	sources	Deux-Grosnes	limite départementale	Deux-Grosnes		1	1	
57	les Planches	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes		1	1	
59	le Mardenson	sources	Jullié	confluence Mauvaise	Émeringes		1	1	
64	les Andilleys	sources	Beaujeu	confluence Ardières	Beaujeu		1	1	
65	la Poye	sources	Les Ardillats	confluence ru de Rochefort	Les Ardillats		1	1	
66	le Rochefort	sources	Les Ardillats	confluence Ardières	Les Ardillats		1	1	
67	les Gots	sources	Chénelette	confluence Ardières	Les Ardillats		1	1	
70	le Vernay	sources	Vernay	confluence Ardières	confluence Ardières		1	1	
72	le Montclair	sources	Saint-Didier-sur-Beaujeu	confluence ruisseau de Tolot	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1	
73	le Tolot	sources	Saint-Didier-sur-Beaujeu	confluence ru de Saint-Didier	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1	
74	le Ru de Marchampt	sources	Marchampt	confluence Samsons	Marchampt		1	1	
75	le Sagnié	sources	Marchampt	confluence Samsons	Quincié-en-Beaujolais		1	1	
76	le Bretus	sources	Chénelette	confluence ru des Gots	Chénelette		1	1	
97	le Ru du Bois des Hayes	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Suchet	Poule-les-Écharmeaux		1	1	
101	le Liseron	sources	Saint-Nizier-d'Azergues	confluence Azergues	Lamure-sur-Azergues		1	1	
102	la Grandouze	sources	Claveissolles	confluence Aze	Claveissolles		1	1	
108	le Bonnard	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Chansaye	Poule-les-Écharmeaux		1	1	
112	le Gathier	sources	Grandris	confluence Grandris	Grandris		1	1	
117	le Porte	sources	Saint-Nizier-d'Azergues	confluence Egues	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1	
119	le Ternose	sources	Saint-Just-d'Avray	confluence ru d'Avray	Saint-Just-d'Avray		1	1	
121	l'Antoine	sources	Saint-Just-d'Avray	confluence Azergues	Chamelet		1	1	
126	le Badier	pont chemin rural Jerusalem	Létra	confluence Azergues	Létra		1	1	
127	le Rebaissellet	confluence ru des Avenières	Ternand	confluence Azergues	Ternand		1	1	
130	le Margand	sources	Ronno	confluence Bouillon	Ronno		1	1	
131	le Langenève	pont hameau de Langenève	Valsonne	confluence Soanan	Valsonne		1	1	
142	le Biterney	sources	Courzieu	confluence Sottizon	Courzieu		1	1	
143	le Tullin	aval plan d'eau de St Marcel L'Eclairé	Saint-Marcel-l'Eclairé	amont motocross de Rochefolles	Saint-Marcel-l'Eclairé		1	1	
144	le Valletier	sources	Joux	confluence Boussuivre	Joux		1	1	

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Écrépisse	Écrépisse à pied blanc	Écrépisse à pied rouge
145	le Sottizon	sources	Courzieu	pont amont parc de sport de Courzieu	Courzieu		1	1	
146	le Reyne	sources	Saint-Marcel-l'Éclairé	confluence Boussuivre	Saint-Marcel-l'Éclairé		1	1	
147	le Crétolier	sources	Joux	confluence Turdine	Joux		1	1	
148	Ru de Bouchetière	RD 79	Joux	confluence Charveyron	Joux		1	1	
149	le Perroquet	sources	Joux	confluence Turdine	Joux		1	1	
153	L'Orjolle	sources	Duerne	confluence Brévenne	Sainte-Foy-l'Argentière		1	1	
157	le Penon	sources	Saint-Julien-sur-Bibost	confluence Brévenne	Sain-Bel		1	1	
161	le Torranchin	sources	Affoux	confluence Gouby	Affoux		1	1	
166	le Mouillatoux	sources	Les Sauvages	confluence Turdine	Joux		1	1	
167	le Charveyron	sources	Joux	confluence Turdine	Joux		1	1	
170	les Molières	sources	Violay	confluence Torranchin	Villechenève		1	1	
174	les Lagnières	sources	Affoux	confluence Boussuivre	Saint-Marcel-l'Éclairé		1	1	
206	le Gorneton	sources	Communay	limite départementale	Communay		1	1	
217	le Coupier	sources	Ranchal	confluence Rhins	Ranchal		1	1	
219	le Montvernay	sources	Deux-Grosnes	confluence Colombier	Deux-Grosnes		1	1	
300	la Marchillère	sources	Larajasse	confluence Rosson	Larajasse		1	1	
301	la Coise et ses affluents	limite départementale (Source)	Larajasse	confluence Platte	Sainte-Catherine		1	1	
302	le Rosson et ses affluents	sources	Larajasse	confluence Coise	Larajasse		1	1	
304	le Ru du château de Lafay	sources Grange Neuve	Larajasse	confluence Rosson	Larajasse		1	1	
305	le Signy	confluence des deux bras	Villechenève	confluence ru de Fontbonne	Villechenève		1	1	
307	le Ru chez Faurézien	sources	Cublize	confluence Drioule	Cublize		1	1	
308	le Sany	sources	Saint-Jean-la-Bussière	confluence Drioule	Saint-Jean-la-Bussière		1	1	
310	le Varanda	sources	Ranchal	confluence Rhins	Ranchal		1	1	
311	les Filatures et affluents	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Saint-Vincent-de-Reins		1	1	
312	le Ronçon	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Meaux-la-Montagne	y compris rus du Gaillard et du Barbey	1	1	
313	le Frelon	sources	Saint-Bonnet-le-Troncy	confluence Rhins	Saint-Bonnet-le-Troncy		1	1	
315	le Vergne	sources	Machézal	confluence ru le Goujard	Les Sauvages		1	1	
316	le Rançonnet	confluence rus Goujard et Vergne	Amplepuis	confluence Tremblay	Amplepuis		1	1	
320	les Noirs	sources	Saint-Vincent-de-Reins	confluence Rhins	Saint-Vincent-de-Reins		1	1	
321	le Rochefort	sources	Saint-Vincent-de-Reins	confluence Rhins	Saint-Vincent-de-Reins	y compris le Replat	1	1	
322	le Mardoret	sources	Thizy-les-Bourgs	pont RD 56	Thizy-les-Bourgs		1	1	
323	les Hayes	sources	Saint-Igny-de-Vers	confluence Sornin de St Igny	Saint-Igny-de-Vers		1	1	
324	le Sornin de Propières	sources	Propières	le Grand moulin	Propières		1	1	
325	les Ronzeaux	pont des Ronzeaux	Aigueperse	limite départementale	Aigueperse	les Chatains (limite aval)	1	1	
326	le Mussy	sources	Propières	limite départementale	Azolette		1	1	
328	la Grosne	sources	Saint-Bonnet-des-Bruyères	limite départementale	Saint-Bonnet-des-Bruyères	y compris rus de Charuge et Villemartin	1	1	
330	la Carelle	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne orientale	Deux-Grosnes	y compris les deux rus des Pourchoux	1	1	
333	le Colombier	sources	Deux-Grosnes	confluence Grosne occidentale	Deux-Grosnes	y compris les Grands Fonds	1	1	

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Écrisse	Écrisse à pied blanc	Écrisse à pied rouge
334	la Grosne Orientale	sources	Deux-Grosnes	confluence la Carelle	Deux-Grosnes	y compris le ruisseau d'Avenas et le Pardon	1	1	
337	la Grosne occidentale	sources	Deux-Grosnes	confluence Bacot	Deux-Grosnes	y compris le ru des Montchona	1	1	
339	les Humberts	sources	Deux-Grosnes	confluence Planches	Deux-Grosnes	y compris les Jacquets	1	1	
342	la Petite Grosne	sources	Cenves	pont (341 m)	Cenves	y compris ru de la Bruyère (660 m aval)	1	1	
344	le Changy	sources	Vauxrenard	confluence Mauvaise	Vauxrenard	y compris rus des Brigands et des Bois Blancs	1	1	
345	la Mauvaise	sources	Vauxrenard	confluence ru des Planches	Vauxrenard		1	1	
352	les Samsons	sources	Marchampt	confluence ru de Sagnié	Quincié-en-Beaujolais		1	1	
356	l'Ardières	sources	Les Ardillats	lieu-dit Val d'Ardières	Les Ardillats	y compris ru des Chières	1	1	
357	le Saint Didier	sources	Saint-Didier-sur-Beaujeu	confluence ru du Tolot	Saint-Didier-sur-Beaujeu		1	1	
359	le Morgon	sources	Cogny	pont le Soly	Cogny		1	1	
360	le Vallossière	sources	Claveisolles	pont hameau de Vallossière	Claveisolles		1	1	
361	l'Orval	sources	Saint-Nizier-d'Azergues	confluence ru de Pey	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1	
362	le Gondras	sources	Grandris	confluence ru de Grandris	Grandris		1	1	
365	le Combardy	pont station de pompage	Lamure-sur-Azergues	confluence Azergues	Lamure-sur-Azergues		1	1	
366	le Biconne	sources	Lamure-sur-Azergues	cote 400, aval Biconne	Lamure-sur-Azergues		1	1	
370	Ru de la Scierie	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence ru le Bonnard	Poule-les-Écharmeaux		1	1	
372	le Ru de Pey	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Ergues	Saint-Nizier-d'Azergues		1	1	
374	le Ru de Combemont	sources	Claveisolles	confluence Azergues	Claveisolles		1	1	
375	le Suchet	sources	Poule-les-Écharmeaux	cote 500, le Ferrat	Poule-les-Écharmeaux		1	1	
376	le Longefay	sources	Poule-les-Écharmeaux	confluence Azergues	Poule-les-Écharmeaux		1	1	
377	le Ruisseau d'Avray	sources	Saint-Just-d'Avray	confluence Ternose	Saint-Just-d'Avray		1	1	
382	le Vervuis	sources	Ville-sur-Jarnioux	pont RD lieu-dit Muzy	Val d'Oingt		1	1	
383	le Gelay et ses affluents	sources	Grandris	confluence Azergues	Chambost-Allières		1	1	
386	le Tuillier	sources	Valsonne	confluence Soanan	Saint-Clément-sur-Valsonne		1	1	
387	le Soanan	sources	Saint-Appolinaire	station d'épuration de Valsonne	Valsonne	y compris rus de Promesi et des Terres	1	1	
388	le Bouillon	confluence Bouillon Margand	Valsonne	confluence Soanan	Valsonne		1	1	
389	le Nizy	sources	Val d'Oingt	plan d'eau du Bois D'Oingt	Val d'Oingt	y compris ru des Perottes	1	1	
390	les Chevrolières	cote 520	Montrottier	confluence Torranchin	Montrottier		1	1	
391	la Chanellière	sources	Les Sauvages	pont zone artisanale route de Paris	Tarare		1	1	
392	le Ronzière	sources	Affoux	cote 440, Font Satin	Saint-Forgeux		1	1	
398	la Goutte du Soupa	sources	Courzieu	confluence Brévenne	Courzieu		1	1	
399	le Glavaroux	sources	Brullioles	confluence Brévenne	Bessenay		1	1	
400	la Turdine et ses affluents	sources	Joux	confluence Charveyron	Joux		1	1	
402	le Trésoncle	sources	Ancy	pont le Mullin	Ancy		1	1	
404	le Conan	sources	Montrottier	confluence Brévenne	Bessenay		1	1	

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Écrivisse	Écrivisse à pied blanc	Écrivisse à pied rouge
405	le Gouby	300 m amont confluence Torranchin	Villechenève	confluence Torranchin	Villechenève		1	1	
407	le Rossand	sources	Duerne	confluence Brévenne	Saint-Genis-l'Argentière	y compris rus de la Maillardier e (300 m aval) et de Chervolin (300 m aval)	1	1	
410	le Boussuivre et ses affluents	sources	Violay	confluence Turdine	Saint-Marcel-l'Éclairé		1	1	
416	le Mazieux	cote 523, le Vacher	Saint-Forgeux	confluence Torranchin	Saint-Forgeux		1	1	
417	l'Yzeron	le Tiollet	Yzeron	amont plan d'eau du Ronzey	Yzeron		1	1	
418	l'Inverse	séparation lit actuel et fossé d'inondation	Simandres	500m aval confluence Déversoir étang	Marennes		1		1
419	le Bozançon	400 m amont confluence Grand Bozançon	Chabanière	confluence Gier	Chabanière		1	1	
420	le Mézerin	Tuilières d'en haut	Échalas	Basse Duire	Échalas		1	1	
421	la Combe d'Enfert	Poirieux	Échalas	grange Baudrand	Saint-Romain-en-Gier		1	1	
422	le Galarot	D502	Les Haies	Longchamps	Les Haies		1	1	
423	le Nid	le Devay	Saint-Romain-en-Gal	confluence ru de la Grand	Saint-Romain-en-Gal		1	1	
424	les Côtes	confluence le Nid -La Grand Ou Seigna	Saint-Romain-en-Gal	amont RN86	Saint-Romain-en-Gal		1	1	
425	la Grand ou Seigna	sources	Saint-Romain-en-Gal	confluence ru des Côtes	Saint-Romain-en-Gal		1	1	
426	le Morin	Potaine	Loire-sur-Rhône	Savoz	Loire-sur-Rhône		1	1	
428	les Planches	route de la Crépillière	Dardilly	la Fouillouse	Dardilly		1	1	
429	l'Arbuel	aval croix du Rosay	Condrieu	la Garenne	Condrieu	y compris ruisseau du Coin	1	1	
430	le Reynard	le Recru	Ampuis	Carcan	Ampuis		1	1	
431	le Bassemon	sources	Les Haies	entrée des gorges	Tupin-et-Semons	y compris le Lansolat	1	1	
432	l'Aulin	les Braches	Tupin-et-Semons	amont carrière	Tupin-et-Semons		1	1	
433	la Grande Combe	sources	Les Haies	confluence Bassemont	Les Haies		1	1	
434	le Vézérance	le Grisard	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	lieu-dit Vézérance	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	y compris ru de la Grande Fourrée	1	1	

Repère	Cours d'eau	Limite amont	Commune amont	Limite aval	Commune aval	Observation	Liste 2 Écrivisse	Écrivisse à pied blanc	Écrivisse à pied rouge
435	le Fongean	le Valin	Ampuis	confluence Reynard	Ampuis		1	1	
436	la Madinière	la Madinière	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	confluence ru de la Féloidière	Saint-Cyr-sur-le-Rhône		1	1	
437	la Féloidière	confluence Madinière Féloidière	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	la Roche	Ampuis		1	1	
438	le Saillant	hameau les Amaris	Saint-Romain-en-Gal	confluence Vézérance	Saint-Romain-en-Gal		1	1	
439	le Murinand	les Granges	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Côte Rozier	Ampuis		1	1	
440	le Pêcher	cote 666, Ardaison	Saint-Martin-en-Haut	cote 650, Birieux	Saint-Martin-en-Haut		1	1	
441	le Martin	sources	Affoux	le Goutail	Saint-Forgeux		1	1	
442	le Peisselay	la Poissonnière	Valsonne	le Chaboud	Tarare		1	1	
444	le Ruisseau sous les Bois	sources	Cours	confluence Trambouze	Cours		1	1	
445	le Vermelat	sources	Grandris	confluence Ru de Grandris	Grandris		1	1	
446	le Ruisseau de Collonge	sources	Grandris	confluence Ru de Grandris	Grandris		1	1	
448	le Sorrin	bois des Ecluses	Propières	bois Bruscaill	Propières		1	1	
449	le Rochecardon	confluence les Balmares	Limonest	Saint André	Limonest		1	1	
450	Les Razes		Sainte-Foy-lès-Lyon		Sainte-Foy-lès-Lyon		1	1	
451	Ruisseau du Sifflet		Saint-Romain-en-Gal		Saint-Romain-en-Gal		1	1	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2025 – A 4

La Préfète, La sous-préfète,
Secrétaire générale adjointe

Judith HUSSON